
Avis sur « Budget principal primitif pour l'exercice 2016 »

CESER de Normandie

Mai 2016

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE
NORMANDIE



Résultat du vote :
116 POUR
13 ABSTENTIONS

Rapporteur : Mme
Annick TALARD

Le projet de Budget primitif 2016 soumis à l'examen du CESER est le premier du mandat 2016-2021 du nouvel exécutif régional et le premier de la Région Normandie.

Il intervient dans un contexte particulier caractérisé par la création d'une entité nouvelle impliquant une période et un budget de transition. Ce nouveau périmètre régional entraîne des modifications et des évolutions financières qu'il importe aujourd'hui d'appréhender à travers la présentation de données chiffrées compilées¹.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet de BP de la Région de Normandie pour l'année 2016 s'élève - hors gestion active de la dette² - à **1.510,66M€** contre 1.556,3M€ inscrits au BP 2015, soit une diminution de 2,93%.

Les autorisations de programme (AP)³ ouvertes au BP 2016 s'établissent à 398,33M€, auxquelles il conviendrait d'ajouter les AP votées en fin d'année 2015 au titre de la continuité de l'action publique (90,4M€) soit un volume total de 488,4M€.

Quant aux autorisations d'engagement (AE)⁴ proposées, elles s'élèvent à 323,41M€, soit un montant total de 686M€ en y intégrant les 363M€ d'AE votées en fin d'année 2015 au titre de la continuité.

1.1. Les recettes

La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage d'une part, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale⁵ d'autre part, impactent la structure des recettes inscrites dans le BP (entre dotations de l'Etat et fiscalité).

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le BP 2016 prévoit notamment :

- **en matière de fiscalité directe**

- l'inscription d'un produit de 179,08M€ au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- l'inscription d'un produit de 29,12M€ au titre de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),
- l'inscription d'un produit de 81,24M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR),
- l'inscription d'un produit de 15,44M€ au titre du mécanisme de péréquation horizontale de la CVAE⁶.

¹ Il s'agit de la compilation des éléments chiffrés des budgets primitifs 2015 de la Basse-Normandie et Haute-Normandie.

² Les opérations de gestion active de la dette ont été éliminées du total des dépenses et des recettes, ainsi que des remboursements de dette et des emprunts. Elles consistent en des remboursements anticipés accompagnés d'emprunts de refinancement, ou d'autres mouvements financiers du type « crédits à long terme renouvelable ». Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

³ AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.

⁴ AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

⁵ Cette loi transfère aux Régions de nouvelles compétences en matière de formation professionnelle (formation des détenus, accès aux compétences clés, etc.)

⁶ Ce mécanisme a pour objectif de faire converger les taux de croissance régionaux des ressources perçues par les Régions et issues de la suppression de la taxe professionnelle vers la moyenne nationale. Il a été appliqué pour la 1^{ère} fois en 2013.

Ces différentes inscriptions représentent un montant de recettes fiscales directes de **304,88M€**, soit 20,18% des recettes de la collectivité.

- **en matière de fiscalité indirecte**

- la reconduction du tarif de 0 € pour la taxe sur les permis de conduire,
- le maintien du tarif sur les cartes grises (soit 35€/cv). Le produit attendu s'élève à 102,4M€ auquel il convient d'ajouter une régularisation comptable⁷ intervenue en début d'année pour un montant de 5,19M€,
- l'inscription d'une recette de 183,75M€ au titre de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)⁸, auquel il convient également d'ajouter une régularisation comptable pour un montant de 0,58M€. Sur ce produit, la Région ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans la mesure où il correspond à une compensation des transferts issus de la loi de décentralisation du 13 août 2004, et de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle,
- l'inscription d'une recette de 35,75M€ au titre de la part modulable de TICPE,
- l'inscription d'une recette de 35,76M€ au titre de la majoration de la part modulable de TICPE,
- l'inscription d'une recette de 69,26M€ au titre de la formation professionnelle et de 108,51M€ au titre de l'apprentissage⁹.

En effet, la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle a été remplacée par un panier de ressources composé aux deux tiers de frais de gestion perçus précédemment par l'Etat¹⁰ et à hauteur d'un tiers d'une fraction de TICPE.

Ces inscriptions représentent un montant total de recettes fiscales indirectes de **541,20M€**, soit 35,83% des recettes de la collectivité.

- **en matière de dotations et participations :**

L'Etat a décidé de mettre à contribution les collectivités territoriales afin qu'elles participent à l'effort de redressement des comptes publics. Il en découle une nouvelle baisse de leurs dotations en 2016 de 4Mds€. Cette baisse impacte la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et sera répartie sur l'ensemble des collectivités au prorata de leurs ressources réelles (hors emprunts).

La part de cette réduction est estimée pour l'année 2016 à 25,6M€ pour la Normandie (après une baisse cumulée de 25,1M€ en 2015 pour les 2 anciennes régions et de 10M€ en 2014).

Les autres dotations versées par l'Etat sont gelées depuis 2011 et devraient s'établir, en 2016, à un montant sensiblement identique à celui de 2015.

Les recettes attendues par la collectivité régionale au titre des dotations et participations se répartiront donc ainsi :

⁷ Il s'agit d'une régularisation comptable de recettes dont le produit n'a pas pu être constaté fin 2015 en raison de la clôture anticipée des comptes des anciennes entités régionales.

⁸ Dont 12,53M€ au titre des nouvelles compétences en matière de formation transférées aux régions dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

⁹ Dont 92,5M€ au titre de la « Ressource Régionale pour l'Apprentissage » en substitution des précédentes ressources de l'apprentissage et 16,01M€ au titre de la compensation des primes aux employeurs d'apprentis pour les entreprises de moins de 11 salariés.

¹⁰ Il s'agit de frais de gestion perçus au titre de la taxe d'habitation, de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

- **des dotations de l'Etat** à hauteur de 366,95M€, en raison de l'effort de redressement des finances publiques et du remplacement de la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle par un panier de ressources fiscales ;
- **des participations de l'Union Européenne** (FSE et FEDER) à hauteur de 37M€ ;
- **des recettes autres** (participations, subventions, remboursements divers, etc.) à hauteur de 104,16M€ ;
- **un emprunt d'équilibre à long terme** de 156,47M€. Cet emprunt représente 10,36% des recettes régionales.

Les recettes régionales 2016 se déclinent donc ainsi :

	Montants inscrits	Part dans le Budget régional
Recettes fiscales	846.078.082 €	56,01%
Dotations, participations, remboursements	508.112.553 €	33,63%
Emprunt	156.467.698 €	10,36%
Total des recettes	1.510.658.333 €	100%

Avant d'aborder les dépenses 2016, le CESER constate que la dette régionale est appelée à diminuer de l'ordre de 1,3% et devrait s'établir au maximum au 1er janvier 2016 à 526,76M€ (contre 533,59M€ au 1er janvier 2015).

1.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement (qui permettent à la Région de faire évoluer son patrimoine notamment : lycées, matériels de transport, opérations mobilières et immobilières, remboursement en capital de la dette...) s'établissent pour 2016 - hors gestion active de la dette - à 496,34M€ (contre 597,63M€ en 2015).

Les dépenses de fonctionnement (interventions économiques, formation professionnelle, fonctionnement de l'institution, intérêts de la dette ...) s'élèvent quant à elles à 1.014,32M€ pour 2016 (contre 958,67M€ en 2015), soit une augmentation de 5,8%.

Projet d'évolution des dépenses de crédits de paiement
(en millions d'euros)

	2015	2016	Poids dans le budget	Evolution 2016/2015
Services généraux (<i>dont frais de personnel¹¹ et fonctionnement propre</i>)	277,74	250,6	16,6%	- 9,8%
Dettes et autres opérations financières	63,77	67,83	4,5%	+ 6,4%
Actions interrégionales, Europe, internationales	6,64	3,47	0,2%	- 47,7%
Action économique	137,32	159,44	11,6%	+ 16,1%
Formation professionnelle et apprentissage	351,07	356,92	23,6%	+ 1,7%
Enseignement (<i>hors frais de personnel PTL</i>)	257,73	233,29	15,5%	- 9,5%
Aménagement des territoires	71,13	59,83	4%	- 15,9%
Transports	287,65	253,66	16,8%	- 11,8%
Culture, sports, loisirs	65,99	72,28	4,8%	+ 9,5%
Santé, action sociale	5,03	2,63	0,2%	- 47,7%
Environnement	19,97	21,55	1,4%	+ 7,9%
Gestion des fonds européens (BN)	12,26	29,18	1,9%	+ 138%
Total budget	1.556,30	1.510,66	100%	- 2,9%

¹¹ dont personnels techniques des lycées

2. LES OBSERVATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

2.1. Les observations générales

Le CESER note que sur certains points, le document présenté aurait mérité plus de clarté et d'explications. C'est par exemple le cas de l'emprunt d'équilibre de 156 M€, qui sera en fait intégralement résorbé lors d'une prochaine décision modificative, intégrant le résultat de clôture 2015. La présentation du budget ne permet pas la bonne compréhension de cette opération.

Le CESER a par ailleurs constaté que le taux de réalisation des dépenses inscrites en section d'investissement n'a été que de 70% (respectivement 88% pour l'ex Basse-Normandie et 56% pour l'ex Haute-Normandie). Notre assemblée en prend acte mais souhaite que le taux de réalisation pour l'année 2016 soit plus conforme aux prévisions. Des informations plus lisibles sur ce point devront permettre à l'avenir au CESER d'assumer avec rigueur son nouveau rôle en matière d'évaluation.

2.2. Les observations thématiques

2.2.1. Actions européennes et internationales

Concernant les actions européennes et internationales, les coopérations des anciennes Régions sont reconduites pour l'année 2016. Des choix stratégiques seront sans doute à affiner dans les prochains mois.

Le CESER insiste sur l'importance de relier les coopérations à des thématiques de collaborations sur le plan économique.

Sur le plan de l'attractivité internationale, il conviendrait de s'appuyer et de mobiliser les réseaux des anciens étudiants des Ecoles et des Universités normandes dans le monde qui constituent des relais et espaces d'influence non négligeables pour la région.

2.2.2. Formation professionnelle et apprentissage

Le CESER prend note des propositions budgétaires pour l'année 2016, considérée comme une année de transition avant la mise en œuvre effective à la rentrée 2017 des grandes priorités en matière de politique d'orientation et de formation professionnelle normande :

- le nouveau CPRDFOP,
- un plan normand pour l'apprentissage,
- l'évolution de la carte des formations appuyée sur des modalités nouvelles d'animation des acteurs de l'orientation et de la formation sur les territoires, sur des partenariats renouvelés avec les branches professionnelles ou filières, et sur les outils de diagnostic et d'aide à la décision des CARIF-OREF.

Dans le cadre de la réflexion en cours sur une Cité des Métiers normande, le CESER souligne l'importance de conserver un réseau d'accueil d'information et d'orientation de proximité, dont il revient à la Région d'assurer la coordination pour rendre plus efficace le service public de l'orientation. A ce titre, il souhaite que les CIO, qui ne sont pas de la compétence de la Région mais qui participent activement au service public de l'orientation scolaire, soient pleinement inscrits dans ce réseau.

En matière d'orientation, les réflexions en cours conduiront à la définition d'une politique régionale normande courant 2017. Le CESER souhaite que dans ce laps de temps, ses préconisations relatives à la gouvernance régionale et à l'animation des acteurs soient intégrées à la réflexion car elles concourent à améliorer l'orientation des jeunes et à lutter contre le décrochage scolaire. Il rappelle à cet égard qu'il a émis fin 2015, de façon coordonnée dans les deux anciennes assemblées, un avis et une contribution sur la plus-value du rôle que peut jouer la Région en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre de ses nouvelles compétences. Ces préconisations posent, à nouveau, la question sur le cadre d'intervention de la Région et de son lien avec les autorités académiques.

Dans le cadre du pilotage du plan 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi et des objectifs ambitieux à réaliser en 9 mois (+ 15 275 entrées en formation), le CESER souligne avec intérêt la mise en convergence rapide dès 2016 des dispositifs qui auront des effets leviers les plus importants sur l'accélération des entrées en formation. Le CESER souhaite toutefois que cette actualité ne conduise pas à délaisser l'effort en direction des publics les plus éloignés de la formation pour lesquels des mesures d'accompagnement social sont souvent un préalable à l'insertion professionnelle. Il souhaiterait également pouvoir disposer de la liste des territoires retenus pour expérimenter le nouveau dispositif partenarial d'animation territoriale destiné à guider la Région et les autres financeurs dans la programmation de l'offre de formations continues.

En matière d'apprentissage, face à la volonté régionale d'augmenter significativement le nombre d'apprentis, il convient d'être très vigilant à ce que d'éventuelles nouvelles formations supérieures ouvertes à l'apprentissage respectent scrupuleusement les normes et les règles pédagogiques fixées par les commissions paritaires nationales. Une formation universitaire standard ne peut être ouverte à l'apprentissage sans repenser et adapter la pédagogie et le rythme d'enseignement aux exigences de ce mode de formation.

Dans le domaine des formations sanitaires et sociales, l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales devra nécessairement prendre en compte l'évolution des métiers actuels ainsi que les besoins de formation liés aux tendances observées dans ce secteur et au phénomène de vieillissement de la population (fermeture de lits, raccourcissement de la durée d'hospitalisation, montée en charge de l'ambulatoire, maintien à domicile...). Certaines professions viendront nécessairement à manquer dans les années à venir (ergothérapie, activité physique des personnes âgées...) et d'autres quitteront le milieu hospitalier pour s'installer en ville. Le développement de la télé médecine suppose également une formation complémentaire du personnel soignant en e-santé dans les établissements sanitaires, médico-sociaux, les maisons de santé pluridisciplinaires et les Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA).

A l'occasion de la définition de ce schéma et de la révision de la carte des formations qui s'ensuivra, le CESER invite la Région à mener une réflexion sur l'opportunité et les modalités de développement des voies de l'alternance et de l'apprentissage dans le domaine sanitaire et social.

Enfin, le CESER s'inquiète de l'état d'avancement du projet de relocalisation de l'IDS de Canteleu sur le site de l'ESPE de Mont-Saint Aignan. Etant donné l'incertitude liée aux résultats des études de faisabilité et la situation dégradée des bâtiments de l'IDS, le CESER s'interroge sur l'intérêt et l'urgence d'étudier l'opportunité d'une solution alternative.

2.2.3. Enseignement

Le CESER prend également note des propositions budgétaires en faveur des lycées, tant en fonctionnement qu'en investissement, l'année 2016 étant consacrée à la réflexion sur le plan « lycée du futur » avant la mise en convergence des dispositifs envisagée pour 2017. Les remarques du CESER sur ce projet sont détaillées dans l'avis émis sur le rapport spécifique « lycée du futur ».

Concernant l'enveloppe budgétaire consacrée au règlement du protocole transactionnel adopté suite au contentieux entre le Région et les OGEC des lycées privés sous contrat, le CESER regrette de ne pas avoir été destinataire du document visé dans le rapport budgétaire et ne s'estime pas en mesure de donner un avis éclairé sur le volume de crédits mobilisé au-delà de la provision constituée antérieurement en prévision de l'issue du contentieux.

2.2.4. Culture, sports et loisirs

Culture – inventaire du patrimoine culturel

Le CESER attire l'attention de la Région sur l'importance de davantage populariser les événements culturels régionaux tels que le festival Normandie Impressionniste à travers une association plus grande du tissu associatif et des populations locales. Il suggère également, en dehors de l'événementiel, de renforcer la promotion et la valorisation des actions structurelles menées par les acteurs en région, notamment en matière d'accès à la culture pour tous, et de mener, avec ces derniers, une réflexion sur le rôle fondamental de l'expression artistique et culturelle dans la lutte contre la radicalisation.

Enfin, concernant l'inventaire du patrimoine culturel, le CESER insiste sur l'importance de maintenir l'existence d'un service éducatif et de permettre à celui-ci de couvrir l'intégralité du territoire normand.

Sport-jeunesse et loisirs

Le CESER note que le budget 2016 correspond à une année de transition liée au contexte de la fusion, ce qui se traduit, globalement, par une reconduction des dispositifs existants dans les ex Régions normandes. Il espère toutefois que le BP 2017 reposera sur une évaluation et une révision de ces dispositifs (soutien aux têtes de réseaux associatives, Pass Santé, cartes Région et @too...) afin d'en améliorer l'impact et la portée à l'échelle normande. Concernant le futur dispositif d'aide en direction de la jeunesse, le CESER plaide en faveur d'une convergence vers le modèle de la cart'@too plus inclusif en termes de bénéficiaires (tous les jeunes de 15 à 25 ans, quels que soient leurs statuts) et plus diversifié en termes d'avantages (éducatifs, loisirs, engagement, mobilité...).

A l'heure où le projet de loi Egalité et Citoyenneté prévoit de confier le chef de filat des politiques Jeunesse aux Régions, il encourage vivement le Conseil régional à définir une politique Jeunesse volontariste et clairement identifiée, au-delà du futur dispositif normand (hérité des cartes @too et Région) et des actions éparées en direction de la jeunesse présentes dans les différents chapitres du BP.

Concernant le « Pass Santé », le CESER s'étonne de son utilisation extrêmement marginale. Cela traduit, à son sens, la nécessité de revoir l'intérêt d'un tel dispositif et de cibler plus finement les besoins à couvrir et les publics bénéficiaires en articulation avec les Conseils départementaux et l'ARS.

Le CESER suggère à la Région de mener une réflexion sur sa politique de soutien aux têtes de réseaux associatives afin d'identifier de manière plus exhaustive et sur la base de critères précis (liés aux missions attendues d'une tête de réseaux) l'ensemble des têtes pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre de leurs missions d'accompagnement sur l'intégralité du territoire normand.

Le CESER note que l'enveloppe financière prévue pour le dispositif d'aide à la création d'emplois tremplin régionaux dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs permettra d'honorer les engagements antérieurs de la collectivité mais pas de créer de nouveaux emplois. Devant la fin programmée de ce dispositif, le CESER attire l'attention de la Région sur les besoins existants en matière d'emplois qualifiés dans les différents secteurs associatifs, notamment dans le domaine sanitaire (associations de soutien aux aidants ou réseaux de prise en charge de certaines pathologies...) ou environnemental. Il plaide pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'emploi associatif couvrant l'intégralité des champs associatifs.

Enfin, de manière générale, le budget consacré à la politique de soutien à la vie associative n'est pas à la hauteur des enjeux de cohésion sociale et d'équilibre territorial auxquels tentent de répondre les associations dans les territoires. Elles ont, en effet, un rôle indéniable dans le maintien du lien social et de la qualité de vie, en particulier dans les territoires isolés, qui, s'il n'était pas assuré par ces dernières, représenterait un coût direct et indirect largement méconnu et sous-estimé.

2.2.5. Santé et action sociale

Le CESER approuve vivement la poursuite du développement de la télésanté et rappelle l'intérêt d'accompagner les PSLA en matière de systèmes d'information et d'acquisition de matériel innovant. Il insiste d'une part, sur la nécessité d'ouvrir « l'appel d'offres » de la Fondation Charles Nicolle à l'ensemble des structures normandes (établissements, réseaux, PSLA...) du domaine sanitaire et médico-social et d'autre part, sur l'importance d'accompagner davantage le branchement de la fibre et son utilisation par les personnels soignants à travers la mise en place de formations complémentaires en matière de e-santé (cf chapitre formations du secteur sanitaires et sociales).

Concernant la poursuite du soutien à l'observation, l'étude et l'analyse de la santé régionale, le CESER soutient la création d'un ORS normand par un rapprochement des équipes de l'ORS Basse-Normandie et de l'antenne haut-normande de l'OR2S de Picardie.

Concernant les plateformes d'observation sociale et sanitaire, l'animation de plateforme haut-normande (PF2S) est actuellement portée par l'antenne haut-normande de l'OR2S de Picardie, celle de Basse-Normandie (CRCOM3S) par le Groupement de coopération unissant l'ORS Basse-Normandie et le CREA Normandie.

Dans le cadre de la création à venir d'une plateforme d'observation sociale et sanitaire normande, le CESER souhaite que les dynamiques engagées par les deux ex-plateformes soient préservées.

2.2.6. Aménagement du territoire

Aménagement des territoires

D'une façon générale, les politiques relevant de l'aménagement du territoire dans le cadre du Budget primitif présentent à la fois un caractère de continuité et de transition avec la mise en œuvre à la fois de processus d'harmonisation et le déploiement progressif de novations.

La nouvelle politique de contractualisation avec les territoires devra, selon le CESER, s'inspirer évidemment de la nouvelle carte des EPCI tout en conservant, pour les Pays en ayant exprimé la volonté, la faculté d'être toujours accompagnés dans leurs projets.

Les politiques de rénovation urbaine et de soutien à l'accès au logement en milieu rural constituent des outils d'intervention indispensables à la vitalité des périmètres concernés. Le CESER insiste pour que ces politiques reposent sur une prise en compte globale des besoins qu'ils soient d'ordre économique, de formation, d'accès aux services et d'accessibilité. Naturellement, la priorité devra être donnée à la rénovation et à la réhabilitation des logements existants ainsi qu'à la réutilisation des friches. En ce sens, la convergence des conventions passées avec l'EPFN, est un objectif qu'il conviendra d'atteindre dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les fonds européens et en particulier le FEAMP, le CESER souhaite que le conventionnement entre l'Etat et la Région intervienne rapidement pour que les aides avancées aux entreprises dans le cadre de ce dispositif puissent être confortées et que, par ailleurs, les Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA) puissent à leur tour conventionner avec la Région.

Aménagement numérique du territoire

Dans le cadre du plan THD 276 mis en place en 2014, l'ex-Région Haute-Normandie s'était engagée à soutenir l'aménagement numérique du territoire à hauteur de 15 M€/an sur 15 ans, soit 225 M€ de crédits programmés. Le budget primitif fait état de crédits de paiements d'investissement pour l'année 2016 d'un montant global de 13 903 121 M€. Une demande de précision du CESER a permis de savoir que ces fonds étaient répartis à hauteur de 8 M€ pour les départements de l'ex-Basse-Normandie et 5 M€ pour les départements de l'ex-Haute-Normandie. Par conséquent, le CESER souhaiterait plus de précisions quant au différentiel de 1,1 M€ dans les crédits investis d'une part, et quant à la nouvelle répartition de ces mêmes crédits sur un territoire plus étendu qu'auparavant d'autre part.

2.2.7. Environnement

La question du littoral et de sa gestion durable revêt dans le cadre de la nouvelle région normande une importance toute particulière car désormais la Normandie est une des régions de France possédant l'un des linéaires littoraux les plus étendus. Le CESER partage donc la volonté exprimée dans le budget primitif de renforcer le processus d'acquisition des connaissances ce afin de permettre la détermination de stratégies locales et globales de préservation et de valorisation de la bande côtière. Il souhaite à ce propos que ces stratégies soient définies avec célérité car les problématiques rencontrées sur certaines portions du littoral présentent un réel caractère d'urgence.

Dans le cadre des actions mises en œuvre en faveur de la transition énergétique, le CESER insiste pour que l'incitation à procéder à des diagnostics constitue un véritable préalable à toute intervention et à l'attribution de toute aide. Plus largement, l'établissement de diagnostics comme par exemple pour ce qui concerne la détermination du niveau de biodiversité dans le bâti doit être considérée comme une démarche positive.

Le CESER soutient l'intention exprimée dans le Budget primitif, pour contribuer à la promotion du développement durable, de déployer des conventions pluriannuelles d'objectifs, en particulier avec les têtes de réseaux. Enfin, la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité pourrait représenter une véritable opportunité pour rassembler en Normandie

l'ensemble des compétences en matière de biodiversité et comporter en son sein un observatoire dédié.

2.2.8. Transports

Transport public de voyageurs

Dans le cadre des nouvelles compétences de la Région Normandie (transfert des trains d'équilibre du territoire et des transports par route interurbains), un travail d'harmonisation, de rationalisation et d'amélioration sera à conduire pour optimiser les dessertes ferroviaires et routières sur l'ensemble du territoire régional. Cette double compétence donnera notamment au Conseil régional l'opportunité de mettre fin à un certain nombre de doublons train/car, ou d'ajuster au mieux les correspondances entre les modes. Le CESER souhaite que les différentes associations représentant les voyageurs, qui ont une connaissance très fine des bassins de déplacements, soient consultées pour parfaire la construction d'un nouveau schéma de la mobilité en région.

Le redéploiement des moyens de transports collectifs en région devrait aussi être l'occasion, selon le CESER, de mieux toucher des destinations touristiques (Mont Saint-Michel, Plages du débarquement, Honfleur, sites de Normandie Impressionniste) qui sont aujourd'hui mal ou pas desservies.

LNPN

Alors que les études préalables à l'enquête publique se poursuivent sur les trois tronçons prioritaires du projet, la Région Normandie a souhaité que s'engagent au plus vite les études relatives au « Y », compte tenu des enjeux relatifs aux temps de parcours, et s'est dit prête à les financer.

Le CESER observe positivement cette initiative qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de transports entre la Normandie et Paris. Bien que ces études soient dissociées de la définition de la zone de passage prioritaire (ZPP) dont le périmètre doit être défini à la fin de l'année 2016, le CESER invite néanmoins la Région à la vigilance sur le plan juridique pour qu'elles ne retardent pas ou n'interfèrent pas avec le processus d'études en cours qui conduira à la déclaration d'utilité publique.

Domaine portuaire

Le CESER rappelle son attachement à la définition d'une solution concertée entre l'autorité portuaire et les représentants des entreprises sur la question de la desserte fluviale de Port 2000, au Havre. Il note à ce propos que le GPMH prévoit de mener des études techniques portant sur le projet de chatière, dans le cadre du CPIER 2015-2020.

En conformité avec la position émise dans le rapport de juin 2015 sur la multimodalité dans le transport de marchandises, le CESER de Normandie appelle, avant toute nouvelle étude technique, à la mise en œuvre d'une étude d'opportunité sur cette infrastructure et son utilité au regard de la mise en service de la plateforme multimodale, la communauté portuaire n'étant pas encore unie sur ce dossier pourtant stratégique.

2.2.9. Actions économiques

L'action économique régionale à venir va être impactée par la mise en place du SRDEII, adopté d'ici la fin de l'année 2016. Sa construction est en cours, et le CESER souhaite que ce schéma soit co-construit avec les multiples acteurs du territoire, conscient par ailleurs du temps restreint qui nous est imparti.

La politique économique régionale sera marquée notamment par la mise en place de l'Agence de Développement de Normandie (ADN) et du Fonds d'investissement *Normandie Participation*, qui devront permettre le renforcement du soutien aux entreprises normandes et, par voie de conséquence, du développement économique global.

Le budget principal 2016, pour son chapitre économie, est sans aucun doute un budget d'harmonisation ; le CESER sera donc très attentif au prochain budget 2017 qui sera positionné dans un nouveau contexte « post transition ».

Soutien des entreprises

Le CESER, au regard du budget primitif, remarque le faible taux de réalisation des investissements pour certains secteurs. Une partie des crédits, leviers du développement économique, non utilisés, auraient pu permettre de soutenir et d'accompagner un secteur pour lequel tous les dossiers finalisés déposés par les acteurs économiques n'auraient pas été satisfaits. Le CESER indique que la plus grande attention devrait être accordée à la juste répartition des crédits en investissements, en fonction des demandes et besoins identifiés sur le territoire, de manière à ce que l'offre d'accompagnement corresponde autant que possible à la demande.

L'Agence de Développement de Normandie, officiellement lancée le 19 avril 2016, sera représentée sur les sites de Rouen et de Caen, de manière à assurer une meilleure réactivité au sein du territoire normand. Le CESER, comme il l'a indiqué au sein de son avis sur l'ADN en mars 2016, est très sensible à la volonté de faire en sorte que cette entité devienne l'interlocuteur unique pour les entreprises. Il souligne son attachement à ce que les agences de développement déjà existantes, notamment les agences départementales, soient accompagnées dans la transition qu'implique la création de l'ADN, et qu'une réelle concertation puisse déboucher sur un nouveau mode de fonctionnement pour l'accompagnement des entreprises, de manière équitable sur tout le territoire normand.

Par ailleurs, le CESER a constaté certaines problématiques liées à l'immobilier d'entreprise. En effet, le manque de locaux adaptés ou disponibles apparaît comme un frein à l'installation des entreprises sur certaines parties du territoire, alors même que, par exemple, des friches pourraient être exploitables. Dans ce contexte, il souhaiterait que l'ADN puisse accentuer son accompagnement sur ce point, qui est impactant en termes d'attractivité du territoire pour les entreprises extérieures.

Le CESER souhaite également réaffirmer, à propos des aides accordées aux entreprises, que *le niveau de conditionnalité des aides doit dépendre de leur nature (conditionnalités plus strictes pour des subventions que pour des prêts remboursables, par exemple) et de leur volume. La mise en place de conditionnalités doit, en effet, avoir un caractère incitatif et non dissuasif*.¹² De même, les dossiers administratifs que les entreprises ont à fournir dans le cadre des demandes d'accompagnement financier de la Région devraient être simplifiés et clarifiés, de manière à ne pas décourager les porteurs de projet.

¹² Avis sur le Contrat Régional de développement économique (CRDE), CESER de Haute-Normandie, mai 2011.

Enseignement Supérieur - Recherche et Innovation

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le projet de Budget Primitif pour 2016 poursuit globalement les engagements pris par les deux anciens Conseils Régionaux. Il apparaît fondamental pour une région qui ambitionne le développement de son attractivité et de son influence de s'appuyer notamment sur un enseignement supérieur et une recherche d'excellence. La dynamique affichée par ce Budget Primitif est à cet égard à saluer. L'année 2016 se présente ainsi comme une année de transition à la veille de la réalisation du futur SRESRI qui sera l'occasion d'harmoniser la politique d'enseignement supérieur et de recherche pour les années futures. Cette perspective appelle plusieurs observations liminaires.

Tout d'abord, la question de la future structuration du soutien régional à la recherche normande est un sujet majeur pour l'avenir, le territoire de l'ex-Haute-Normandie s'appuyant sur les Grands Réseaux de Recherche (GRR) thématiques, l'ex-Basse-Normandie privilégiant les appels à projets. De même, le CESER s'interroge sur les futurs modes de financement des thèses qui sont aujourd'hui très différents dans les deux territoires. Le CESER souhaite une solution de compromis qui n'altère en rien la dynamique observée de développement de la recherche en Normandie et une future structuration qui la rende très visible.

Il relève à cet égard que des opérations dans ces domaines sont étroitement liées, jusqu'en 2020, à des financements FEDER très différents dans les deux anciennes Régions. Si des aménagements sont probables à mi-parcours (en 2017), ils ne pourront sans doute n'être que marginaux au niveau de l'Europe.

Le CESER souhaite ainsi être associé très en amont aux réflexions du SRESRI qui aborderont ces différents sujets.

La volonté affichée par la Région d'articuler étroitement le futur SRESRI avec le futur SRDEII est un signal très positif. Le CESER s'interroge en revanche sur les temporalités différentes concernant d'autres schémas et contrats comme le CPRDFOP par exemple. La recherche de cohérence sera une source de réussite pour l'ensemble de ces futures politiques régionales.

Comme le CESER l'avait souhaité lors des orientations Budgétaires, le soutien de la Région à la ComUE pour Normandie i-Innovation sans attendre le résultat de l'appel à projet I-SITE du PIA 2 est un choix très judicieux et un signal fort donné à la veille de la soutenance de cette candidature.

Concernant le nouveau dispositif de mobilité internationale destiné aux étudiants et apprentis normands en cursus ou formation post-bac, le CESER réitère son soutien à cette mesure mais regrette fortement qu'elle se limite aux seuls étudiants normands, ce qui va à l'encontre d'une volonté régionale de développer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche normands.

Suite à des travaux conduits en 2015¹³, le CESER insiste sur l'importance des relations entre la recherche et les entreprises via des dispositifs favorisant le continuum recherche – innovation – monde économique.

Le projet de Budget Primitif évoque à cet égard la perspective de rapprochement des deux incubateurs normands. Le CESER souhaite que la Région veille à bien répartir les moyens de la pré-incubation et de l'incubation dans les territoires dans un souci d'équilibre et de proximité. La complémentarité avec Normandie Valorisation devra s'imposer dans ce domaine.

¹³ Rapport et Avis sur le développement des relations entre la recherche et les entreprises : un enjeu majeur pour la Normandie, novembre 2015.

D'une manière transversale, dans les domaines économiques et de la recherche, le CESER a fait part de ses inquiétudes sur l'avenir des Pôles de compétitivité en France (notamment du fait des incertitudes sur l'avenir des financements de l'État) et la nécessité de les relier davantage en région avec la recherche. Le recours aux allocations CIFRE avec le tissu des PME est à fortement inciter pour développer la recherche dans le monde industriel. L'avenir des filières en région se pose également si des choix politiques semblent s'esquisser en privilégiant les secteurs stratégiques et une approche plus transversale.

Agriculture, pêche et forêt

En ce qui concerne les mesures prises dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, le CESER souligne positivement les crédits supplémentaires alloués aux MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), qui font écho aux nombreuses demandes qui n'ont pas pu être satisfaites sur le territoire l'année passée et vont donc permettre de pallier le manque exprimé. Face aux propositions financières présentées, l'inquiétude demeure pour les exploitations herbagères situées sur des zones Natura 2000 et/ou en zones humides qui devraient renouveler les contrats en 2017 ou en 2018.

Le CESER a, par le passé¹⁴, mis en avant rôle primordial joué par la forêt tant du point de vue économique qu'environnemental, social et culturel. Le développement de cette filière est une opportunité au potentiel trop peu exploité, au regard du budget 2016..

Le CESER propose la mise en place d'un projet plus ambitieux pour les années à venir, moteur du soutien, de la valorisation et du développement de la filière bois.

Tourisme

Le CESER se réjouit du soutien accordé au développement des pratiques nautiques pour le grand public et aux grandes manifestations en lien avec la mer et le littoral. Il suggère également d'accompagner la consolidation d'une filière nautique sur le territoire normand et de développer davantage la qualité de l'accueil à travers, notamment, l'augmentation du nombre d'anneaux.

La Normandie est désormais une destination de référence pour le tourisme autour du cheval. Le CESER note cependant que le tourisme équestre demeure peu présent sur le territoire de l'ex Haute-Normandie malgré une demande forte en provenance de l'Ile de France. Il invite la Région à soutenir la structuration d'une filière équine sur cette partie de la Normandie

Enfin, il sera attentif aux moyens budgétaires alloués à la promotion de la destination Normandie ainsi qu'à la révision du schéma interrégional de développement touristique à laquelle il souhaiterait être associé.

En conclusion, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional, sous réserve de la prise en compte de ses observations précédentes, donne un avis favorable au budget primitif 2016.

¹⁴ Avis sur la forêt et la filière bois en Basse-Normandie, CESER de Basse-Normandie, juin 2003.

Déclaration des groupes

MONSIEUR PATRICK ROLLET
au titre des Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la
Seine Maritime et de l'Eure

Le budget primitif principal 2016 qui nous est présenté entérine financièrement les choix présentés lors de l'avis relatif aux orientations budgétaires.

Sont donc validés, entre autres, le transfert à la Région de la compétence sur l'exploitation des TER – Trains d'Équilibre du Territoire.

Nous prenons acte des engagements de l'Etat concernant la fourniture de matériel roulant mais la motivation première de la Région étant la recherche d'un aménagement ferroviaire du territoire de qualité, nous cherchons vainement un rapport de cause à effet entre cette fourniture et l'aspect qualitatif du changement de compétence. Nous ne nions pas l'intérêt de rénover et de rechercher l'excellence du réseau ferroviaire normand, mais jusqu'à présent, même si ce réseau présentait des imperfections, notamment au niveau des fréquences et de la régularité – d'où la nécessaire recherche d'harmonisation, et de rationalisation, comme il est dit dans l'avis - il était supporté nationalement, et non pas seulement par les contribuables normands.

En outre, de nombreuses zones d'ombres subsistent quant au financement régional de TER ; nous ne pouvons ignorer que trois lignes sur quatre traversent l'Île de France et nous sommes en droit de nous interroger sur la participation de cette région à l'exploitation. Nous prenons note de l'engagement qui a été pris d'orienter la maintenance vers des structures normandes, mais ces structures étant SNCF, et non pas régionales, quid des contrats d'entretiens ? Ces aspects, certes purement financiers, mais contributifs du bon fonctionnement du réseau, laissent encore planer trop de zones d'ombres pour que nous puissions souscrire pleinement à cette démarche de régionalisation.

Quant à la recherche de la qualité -car outre l'aspect financier c'est bien sur ce chapitre que sera jugée, par les usagers, la réussite ou l'échec – nous savons déjà que dans notre région, les gares continueront à être fermées, ce qui laisse supposer que ce sont bien sur des critères financiers que ce réseau sera mis en place et non pas sur une réelle extension géographique et optimisée. En fin de compte, l'équilibre financier recherché par la SNCF, à grand coups de fermetures de gares et de lignes non rentables, sera aujourd'hui, sur ces lignes TER, recherché par la Région, avec les mêmes leviers : à savoir, fermetures de gares et diminution des fréquences directement tributaires des taux de remplissages.

Ce qui peut expliquer pourquoi la SNCF s'est empressée d'accepter ce transfert dit de compétence, ce qui aura pour effet de diminuer quelque peu sa dette, et en corollaire, d'augmenter quelque peu celle des normands.

Les lignes routières mises en place dans plusieurs départements, notamment dans l'Eure, la Seine-Maritime et l'Orne à des tarifs très faibles, gérées par les Conseils Départementaux, participent au développement d'un véritable service public.

Or la Région parle d'harmonisation tarifaire, et nous nous interrogeons sur l'étendue territoriale de cette harmonisation, car elle est ici abordée en terme de taux de remplissage et donc de rentabilité. Deux optiques bien différentes : l'une privilégiant un service public offrant un taux de couverture géographique faisant abstraction de la densité de population – et en zone rurale c'est primordial- et de l'autre une recherche d'optimisation des dessertes, ce qui se ferait forcément au détriment des plus défavorisés.

L'Agence de développement pour la Normandie a été mise en place très rapidement, celle-ci a pour finalité de rechercher un équilibre territorial à travers une coordination des structures en charge du développement économique. Nous souscrivons à cette volonté d'homogénéisation sur le territoire normand, toutefois la nécessaire proximité des structures auprès des entreprises appelées à se développer, comme celle qui potentiellement désireraient s'implanter sur ce territoire, nous laisse à penser qu'une centralisation excessive ne permettrait pas, ou moins bien, de répondre aux demandes. L'implantation des Agences disséminées sur le territoire a permis depuis plusieurs années de répondre aux exigences parce que ancrées localement et susceptibles de définir des stratégies et de proposer des actions adaptées au développement économique de leur territoire d'intervention.

Nous n'ignorons pas que la loi NOTRE prévoit la fin de la clause générale de compétence des départements en matière de développement économique, mais il est clair que se priver de l'expertise des agences locales ne pourrait qu'être un frein à la nécessaire efficience des réponses apportées aux entreprises. Sur un territoire aussi diversifié que la région Normandie, il apparaît évident que ce que l'on reprochait parfois aux agences ancrées localement, à savoir une expertise insuffisante sur les territoires reculés, territoires ruraux notamment, ne pourra que s'intensifier avec une centralisation bipolaire, Caen et Rouen. Les compétences partagées entre l'ADN et les agences de développement locales, sans en remettre l'existence en cause, nous semblerait, tout en respectant les directives de la loi NOTRE, une alternative pouvant répondre à l'impérative nécessité d'ancrage local, notamment en terme d'immobilier.

Vous l'avez bien compris, il s'agit là de nos réflexions sur une partie de ce projet de budget que nous qualifierons de transitoire. Le projet d'avis sur le budget principal nous étant parvenu vendredi soir, il a été impossible de réunir nos représentants sur 5 départements pendant le week end afin de préparer un avis exhaustif de l'ensemble de ce projet de budget.

Nous nous abstiendrons lors du vote.

MONSIEUR JACQUES BRIFAULT
par accord entre la filière Logistique et le pôle de compétitivité Novalog

La réalisation d'un accès fluvial direct à Port 2000 est vigoureusement demandée depuis de nombreuses années par tous les acteurs du transport combiné fluvial et surtout par les clients car c'est la seule solution permettant de réduire les délais d'acheminement et les coûts de transport, même en considérant un droit de passage de 10€ par conteneur. Il sera aussi possible d'utiliser la flotte fluviale existante et d'y développer d'autres trafics fluviaux (colis lourds, avitaillements). Un tel accès est considéré par les clients du Havre (MSC, CMA-CGM etc.) comme un élément d'amélioration de la desserte de l'hinterland et donc de l'attractivité du port. La réalisation de cet accès est estimée à 100 M€ par la GPMH et nous estimons d'après nos premiers calculs que le péage permet d'amortir cet investissement en 40 ans. Faute d'accès, les opérateurs fluviaux seront contraints d'investir environ 110 M€ dans une flotte fluviale spécifique (Route Nord ou Sud), sur la même période sans compter les surcoûts de fonctionnement. Le rôle économique de cette infrastructure nous paraît ne faire aucun doute.

Au regard de l'avancement du projet CSNE, le rôle économique de cette infrastructure ne fait aucun doute.

Il s'ajoute à un autre pré-requis : la fiabilisation complète des écluses de la Seine. Celle de Méricourt fait peser la menace de l'arrêt de toute navigation pendant des semaines voire des mois.

Nous entendrons des voix qui indiquent que la plateforme multimodale a été votée à l'unanimité moins 1 voix. Ceci démontre bien que la voix des acteurs économiques et des clients n'est pas suffisamment prise en compte ou pire, que leur représentativité est si faible que leur voix sont inaudibles.

MONSIEUR CHRISTOPHE LEROY
au titre de l'Union régionale Haute-Normandie UNSA

Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller Régional
Mmes et Ms les Conseillers,
Mes chers Collègues,

Avant de donner notre vote sur cet avis, je voudrais émettre un premier regret : celui que le Président de Région n'est pu, une nouvelle fois, se libérer. Si les dates de nos premières réunions plénières pouvaient ne pas être compatibles avec l'agenda d'un Président nouvellement installé, celle d'aujourd'hui était programmée depuis longtemps. J'ai siégé les 16 dernières années du CESER de Haute-Normandie, et les présidents successifs n'ont manqué que très rarement d'introduire nos travaux, disons moins d'une fois par an. L'importance de nos avis ou le dialogue avec la société civile représentée ici, a-t-elle si peu d'importance pour le nouveau Président Morin ? L'intérêt des normands dépasse, me semble-t-il, certaines postures.

Un élément de ce budget a attiré particulièrement notre attention : celui du règlement du contentieux avec les lycées d'enseignement catholique. Nous regrettons de n'avoir pas été destinataire pour avis de la délibération concernant le protocole transactionnel qui sera proposé à la plénière du Conseil Régional de jeudi prochain. Cette délibération aurait permis d'éclairer ce point qui pose question pour le moins. Afin de faire le moins polémique possible je vous lirai simplement le communiqué de presse que le secrétaire régional de notre fédération de l'Education a publié le 18 mai dernier :

« Le président Morin cède trop facilement aux demandes de l'Enseignement privé catholique. Le Président de la région Normandie va demander au Conseil régional de voter un versement de 44,9 millions d'euros aux lycées privés catholiques de Haute-Normandie pour « solder le contentieux de la région avec ces établissements ». Ce faisant, il accède à des demandes contestables de l'enseignement catholique. Il se trouve que l'ancienne majorité avait recalculé plus justement depuis 2009, les dotations aux établissements privés suite à de nombreuses demandes de l'Unsa-Education formulées lors de plusieurs Conseils Académiques de l'Education Nationale (CAEN).

Que ces établissements contestent devant un juge des dotations régionales qu'ils trouvent insuffisantes, c'est leur droit. Que le Président de région accepte ces demandes avant même que le jugement soit prononcé, c'est un bien mauvais signe donné quant à la politique scolaire qu'il entend mener pendant son mandat. Il montre ainsi qu'il a l'intention de favoriser l'enseignement privé catholique bien au-delà des obligations légales des Régions. Il montre ainsi le peu de considération qu'il a pour la laïcité, valeur républicaine devant, pourtant, être mise en avant, en ces temps troublés. Il montre ainsi que sa politique scolaire consistera à favoriser les lycéens qui en ont le moins besoin.

A l'Unsa Education, nous considérons, qu'il n'y a qu'une seule école de la République, l'école publique, laïque et gratuite. C'est elle qui transmet les valeurs qui permettront aux

futurs citoyens de vivre ensemble. Cette école doit être la seule à être financée par des fonds publics. »

Pour finir sur ce sujet, nous demandons à l'exécutif régional de veiller à ce que ces fonds soient exclusivement utilisés en fonctionnement, comme le prévoit la loi. Nous resterons vigilants sur ce point, ainsi que sur les futures dotations aux établissements privés, quel que soit leur confession.

Nos autres remarques ayant été reprises dans l'esprit de cet avis, l'UNSA le votera.

MONSIEUR HUBERT BANNER
au titre de l'Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie

Nous avons pris connaissance avec attention du Budget de la Région Normandie, un budget de transition, prenant en compte les nouvelles compétences de la région prévues par la loi NOTRE.

La Région Normandie affiche quand même des ambitions :

- Le développement de l'apprentissage,
- La gestion des lignes Intercitées par la Région Normandie,
- La création de l'ADN,
- La culture,
- Le tourisme,
- L'enseignement (la CFTC est ravie que la nouvelle équipe régionale ait mis fin au conflit qui opposait l'ex Région Haute-Normandie à propos du forfait d'externat.)
- L'aménagement du territoire,
- La santé,
- La Jeunesse,

La CFTC émettra un avis favorable sur le Budget régional.

MADAME JULIE GUILLAS
au titre de la Fédération régionale des Travaux Publics de Normandie

Comme le CESER dans son avis, la FRTP constate que le taux de réalisation des dépenses inscrites en section d'investissement n'a été que de 70% (respectivement 88% pour l'ex Basse-Normandie et 56% pour l'ex Haute-Normandie). Nous souhaitons insister encore, pour que son taux de réalisation pour l'année 2016 soit plus conforme aux prévisions.

La Normandie est réunifiée, la grande région est en marche. C'est LE moment des projets, c'est le moment pour que certains projets, prêts depuis trop longtemps démarrent enfin. C'est le moment pour la Normandie, de relancer une dynamique d'équipements et d'investissements.

Les entrepreneurs de Travaux Publics espèrent simplement avoir touché le fond. Il faut rappeler que le développement des infrastructures est un indicateur avancé du développement économique. Ces infrastructures et équipement, financés à 70% par des financements publics, sont le support de tous les développements économiques. Pire année depuis 30 ans, 2015 reste une année noire (-8%) qui succède à 2014 déjà très noire.

La baisse de la commande publique a provoqué une tourmente dans le secteur de l'aménagement du territoire. Cette baisse liée à la concomitance de 3 facteurs, le cycle électoral, la baisse des dotations de l'Etat, et la mise en œuvre de la loi NOTRe a eu des conséquences dramatiques. En 2015, le déficit de l'Etat s'est réduit de manière salubre de 3,8% en 2014 à 3,5% du PIB. Mais cette amélioration est portée par la baisse de l'investissement des collectivités locales.

Ces collectivités locales portaient en 2014 un déficit de 4.6 Milliards d'Euros. En 2015, elles ont généré un excédent de 700 millions. Entre temps les investissements de ces collectivités auront fondu de 4.6 milliards ... Clairement, les collectivités ont freiné bien au-delà de leurs contraintes budgétaires. Et la perspective d'une nouvelle baisse de la DGF pour l'instant toujours programmée en 2017- reste peu réjouissante.

2016 pourrait ne plus foncer ce tableau qui s'assombrit continuellement depuis 5 ans. Nous saluons les nouvelles orientations de la région pour les contractualisations avec les territoires. Il est important de donner un signe, fort, un signe positif pour les territoires normands. Même si ce n'est pas à la Région de se substituer à l'Etat, l'économie, domaine de compétence de la Région, passe aussi par l'investissement public. Nous pensons que la région doit se donner les moyens pour changer la dynamique régionale, faire cesser cette spirale décroissante. Il faut marquer le changement de cap.

Car nous avons sur les territoires, ceci n'excluant pas quelques difficultés, les moyens d'investir. Malheureusement la mise en place de la nouvelle organisation du territoire vient perturber le jeu et – et une fois de plus – retarder la mise en œuvre de certains projets. Il est impératif que les nouvelles intercommunalités très réduites en nombre, très augmentées en capacités d'actions et en compétences se mettent en place rapidement, malgré les difficultés, et portent les territoires ruraux et les projets des petites collectivités particulièrement mis à mal.

La Normandie et ses territoires vont pouvoir profiter de locomotives, ses villes et territoires déjà structurés qui vont, sous l'impulsion de leurs décideurs, initier des projets dès 2016 pour équiper, dynamiser et développer l'économie régionale. Il importe que la région fasse partie de ces collectivités-là.

Nous comptons sur elle, pour mobiliser l'investissement de chacun et faire en sorte que la Normandie avance pour l'emploi, pour l'économie, pour le bien de tous.

MONSIEUR ÉRIC PUREN
au titre de la section de Haute-Normandie de la Fédération Syndicale
Unitaire

Quelques aspects essentiellement sur des thèmes abordés par la 1^{ère} commission

Sur le CREFOP

Nous avons appris fortuitement que le CREFOP de la nouvelle région avait été installé le 14 avril dernier, et ce hors la convocation de représentant-e-s de notre fédération. Nous contestons notre éviction de l'actuelle composition du CREFOP. Elle découle probablement du jugement n° 1426264/3-2 rendu par le Tribunal Administratif de Paris annulant l'arrêté du 3 octobre 2014 désignant notre fédération comme une des « organisations intéressées » habilitée à siéger au CNEFOP. Nous demandons au Conseil régional de prendre en compte le jugement de la cour administrative d'appel de Paris qui demandait lors de son audience du 21 mars dernier à surseoir à l'exécution du dit jugement et demandons en conséquence au conseil régional et à la DIRRECTE de rétablir la FSU dans son droit à participer au CREFOP de Normandie.

Sur l'orientation

Notre fédération s'interroge sur la pertinence de la création d'une cité des métiers normande. Comme le souligne l'avis, elle ne peut se substituer à un réseau d'accueil de proximité seul à même d'entendre les personnes dans leur complexité et de les conseiller avec efficacité. L'orientation est d'abord une relation, une aide à se construire dans un projet. L'accès à une information dématérialisée peut être utile à condition d'être accompagnée.

Sur l'apprentissage

Notre fédération s'exprimera par une contribution sur le Grenelle de l'apprentissage. Nous regrettons une démarche exclusivement centrée sur l'apprentissage et non plus globalement sur l'alternance qui inclue aussi une formation en entreprise.

Nous invitons au-delà des postures idéologiques entre autres à une réflexion sur les publics concernés, sur les ruptures excessives de contrat.

Nous voudrions revenir aussi sur la réforme de la taxe d'apprentissage. Le conseil régional a annoncé vouloir compenser d'éventuelles pertes de TA pour les CFA. Cette garantie n'est pas assurée pour les établissements hors quota qui assurent pourtant la majeure partie de la formation professionnelle initiale. Pourquoi ce traitement différencié entre les différents types de formation en alternance ? Nous demandons qu'il y ait égalité de traitement entre les différents établissements assurant de la formation professionnelle.

Sur l'enseignement et le fonctionnement des lycées

- **Sur le règlement du conflit entre le conseil régional et les OGEC**

Nous constatons le provisionnement de plus de 44 millions d'euros au titre du règlement du protocole transactionnel adopté suite aux contentieux entre la région et les OGEC.

Nous regrettons de ne pas avoir eu connaissance du protocole sur lequel s'établit cette provision.

Il semblerait néanmoins que le conseil régional ait accédé aux demandes de l'OGEC avant l'instruction finale du dossier ce que nous regrettons. Le droit doit prévaloir sur tout engagement partisan.

Nous souhaitons la plus grande transparence sur l'affectation des fonds attribués qui ne peuvent servir qu'à des dépenses de fonctionnement des lycées privés.

Nous rappelons, que pour la FSU, les fonds publics doivent aller aux établissements publics.

- **Sur les lycées**

En conformité avec ce que nous avons dit lors du rapport sur le lycée du futur, nous demandons un bilan des contrats tripartites passés entre le conseil régional de l'ex Basse Normandie et 28 EPLE et nous souhaitons qu'il n'y ait pas extension de ce dispositif qui, loin de prendre en compte les réalités de terrain, peut susciter des prescriptions verticales. Nous souhaitons connaître les modalités harmonisées entre les 2 anciennes régions sur de nombreux points :

- Le calcul des dotations de fonctionnement et dans ce cadre, la transparence sur les modalités de calcul pour les établissements privés.
- Les choix en matière d'entretien des réseaux informatiques dans les lycées.
- La politique d'internat qui ne saurait se résumer à celle des internats d'excellence liés à la politique de la ville.
- Le point sur les besoins en équipements sportifs à un moment où ceux-ci sont de plus en plus utilisés pour des besoins péri éducatif.

Nous arrêtons là cet inventaire qui pourrait s'apparenter à une liste à la Prévert.

Probablement ces sujets comme d'autres seront traités dans les démarches partenariales sur le lycée du futur et dans le « schéma directeur des systèmes d'informations des EPLE » dont on nous annonce la création. Nous réitérons notre demande d'être associé à ces démarches. La contribution de la 1^{ère} commission ne pouvait se faire l'écho de trop nombreuses interrogations. Elles n'en demeurent pas moins d'une pleine actualité.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cet avis.

MONSIEUR DANIEL MARIE
au titre de l'Union syndicale Solidaires Haute-Normandie

Solidaires est en grande partie d'accord avec les remarques formulées par le CESER de Normandie.

Nous ne voterons pas cet avis car nous sommes en désaccord avec le budget de continuité auquel nous n'avons pas donné caution lors des votes précédents.

Nous entendons les déclarations politiques de la nouvelle équipe avec lesquels nous ne sommes pas en phase ; nous jugerons de la mise en budget de ces choix politiques que lorsque ceux-ci nous seront effectivement présentés avec la feuille de route pluriannuelle de ces stratégies.

L'union syndicale SOLIDAIRES s'abstiendra sur ce vote.

MONSIEUR DOMINIQUE BAUDUIN
au titre du Groupement régional des associations de protection de
l'environnement

Les associations environnementales sont bien entendues heureuses de voir un chapitre intitulé « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » (3.8.7). Nous trouvons cependant dommage que ce chapitre soit inclus dans l'ensemble « Environnement ».

Le Développement Durable, tout le monde le sait, est un développement qui s'appuie sur les trois dimensions : économique, sociale et environnementale. C'est une notion essentiellement transversale. Ce serait un signal fort que ce chapitre apparaisse un jour comme une politique générale de la Région, et que le concept irrigue la réflexion et la définition des actions de la Région dans tous ses domaines d'interventions.

On le voit par exemple dans le domaine des transports. La politique d'intermodalité souhaitée par la Région et dont personne ne conteste la pertinence ne trouvera sa cohérence que dans une réflexion de type DD.

Par exemple, la nécessité économique ne peut justifier les investissements routiers.

Une dernière remarque, dans le chapitre sur la transition énergétique, et plus précisément, le développement de l'électromobilité, présenté comme une action en faveur de l'environnement... Depuis quelques années, les actions en faveur de l'environnement sont assez souvent dénigrées, combattues, peinent à se concrétiser, quand on ne revient pas carrément en arrière comme le prouvent de nombreux dossiers apportées par FNE (France Nature Environnement), les pesticides, les barrages ...

Quand on voit à quelle vitesse se met en place le développement de l'électromobilité, je me dis que la raison principale n'est pas l'environnement : tout le monde sait qu'EDF est confronté à une stagnation de la consommation (on commence enfin à remettre en cause le chauffage tout électrique) et à une production pléthorique (les centrales nucléaires sont sacrées, il est inimaginable de les fermer – et l'Etat s'est engagé à avoir une production équivalente de renouvelable -50/50). C'est surtout pour EDF que le développement de l'électromobilité est une aubaine sauf à ce que les bornes électriques soient fournies uniquement en électricité renouvelable.

MONSIEUR XAVIER LERIBLER
au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie

La CFDT prend acte de la volonté de la Région pour confirmer ses engagements passés dans un budget de transition. Toutefois la CFDT tient à voir la nouvelle compétence d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre dans les meilleurs délais. Il faut rappeler que l'évaluation permet de porter une appréciation sur l'action publique au regard de certains critères. Elle a pour vocation de simuler, d'anticiper et de mesurer les effets directs et indirects des politiques publiques.

Nous attendons donc que le CESER de Normandie se donne les moyens de mesurer au travers des critères économiques, sociaux et environnementaux sa politique publique. Ainsi sur le volet économique, nous souhaitons des critères afin de mesurer les effets du plan 500 000 signé entre l'Etat, la région et COPAREF notamment sur l'insertion professionnelle.

Sur le volet social, nous aimerions avoir les moyens de mesurer les effets des politiques publiques en matière d'apprentissage sur les problématiques de logement et de transport pour les jeunes de 16 à 25 ans.

En matière environnementale, nous demandons des critères d'évaluation de la politique publique normande, pesant, le poids de l'urbanisation toujours croissant, et l'artificialisation des terres.

C'est en ce sens que LA CFDT votera l'avis du CESER sur le projet primitif pour l'exercice 2016.

MONSIEUR HUGUES SANSON
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Tout d'abord, nous tenons à rappeler le contexte social particulièrement tendu dans lequel cette séance plénière se tient. Loi travail, recours au 49.3, état d'urgence... Les conséquences induites par les mesures à caractère autoritaristes, prises actuellement par le gouvernement, ne sont pas de nature à apaiser un débat national qui pourtant par ces temps de crise mériterait de l'être.

Beaucoup aurait dû être fait, mais force est de constater que beaucoup reste à faire, notamment pour véritablement relancer la machine économique avec l'emploi qui va avec.

Ainsi, par exemple, alors que la France a besoin d'une véritable politique industrielle on préfère sacrifier l'intérêt général, celui des territoires à des objectifs de rentabilité immédiate. En fait, il s'agit que la puissance publique prenne véritablement toute sa place dans l'économie, notamment les Régions puisque celles-ci ont vu leurs compétences renforcées en matière économique.

Le budget primitif 2016 de la Région Normandie trouve donc sa place dans cet environnement.

Comme nous l'avons déjà déclaré lors de la présentation des Orientations Budgétaires (OB), la nouvelle configuration normande alliée aux nouvelles compétences et aux nouvelles contractualisations, nous semblait être un terreau favorable pour faire émerger des propositions économiques régionales porteuses de résultats probants notamment en matière d'emploi.

Certes, la prévision initiale de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'est aggravée depuis le vote des OB en passant de 14 millions € en prévisionnel à 25,6 millions € au réel, représentant plus de 60 millions € en cumul sur trois ans.

Cependant, le non recours à l'emprunt, alors que les taux d'intérêts sont particulièrement bas, prive sans aucun doute l'exécutif régional de moyens pour satisfaire l'exigence impérieuse d'investissements qui boosterait l'économie tout en finançant des projets préparant l'avenir.

Le manque d'ambition régionale est d'ailleurs attesté par les chiffres du Budget Primitif 2016 qui, comme le rappelle le projet d'avis du CESER, s'élève – hors gestion active de la dette – à 1. 510,66 M€ contre 1. 556,3 M€ soit une diminution de 2,93%.

Le projet d'avis du CESER émet un certain nombre d'observations et propositions que nous partageons pour la plupart.

Il en est ainsi, pour ne prendre que deux exemples, de celles concernant :

- Le manque de clarté et d'explication sur la future résorption de l'emprunt d'équilibre de 156 M€ ou sur les taux de réalisation particulièrement médiocre en section d'investissement,

ou encore de

- L'interrogation concernant l'engagement de la région en matière d'aménagement numérique du territoire pour lequel des crédits d'investissement sont budgétés pour un peu moins de 14 M€ alors que l'ex région Haute-Normandie s'était engagée pour 15 M€ par an sur 15 ans.

En revanche, concernant le transport public de voyageurs, en corrélation avec sa déclaration du 21 mars dernier, le groupe CGT ne peut admettre la présentation qui est faite du transfert des trains d'équilibre du territoire (TET) à la région. En effet, écrire qu'il s'agit d'une nouvelle compétence régionale assimilable au transfert des compétences départementales en matière de transport public interurbain et de transport scolaire, laisse supposer que cette dernière ait pu être imposée par la loi.

Au vu du peu d'éléments connus à ce jour, ce qui ressemble à un engagement quasi personnel du président de Région de reprendre une compétence nationale, mériterait selon nous un peu plus de nuances dans les avis du CESER.

Avant de conclure, nous tenons à exprimer combien fût difficile le travail d'appropriation collective de ces avis qui nous ont été transmis en fin d'après-midi de ce vendredi.

Nous remercions à ce propos l'ensemble des membres de l'administration du CESER pour son efficacité, mais nous sommes persuadés que de nouvelles dispositions organisationnelles doivent être prises afin de permettre un meilleur travail d'appropriation et de réflexion sur les avis.

En accord avec les réserves et préconisations émises par le CESER, le groupe CGT votera cet avis.

MONSIEUR RICHARD GREGE
au titre de Haute-Normandie Nature et Environnement

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

HNNE s'abstiendra pour le vote du budget primitif.

En effet, les chapitres environnement et protection de la biodiversité manquent d'ambition dont voici quelques exemples :

P236 : « aide à la création d'emplois tremplin régionaux »

Les emplois environnement sont exclus de cette ligne budgétaire alors que le besoin est réel et conséquent.

P361 : « investissement dans la filière agricole durable »

Ce terme « durable », en l'absence de précisions, laisse la porte ouverte à toutes sortes de dérives au détriment du bio.

P234 : H060 « structuration et animation de la vie associative »

HNNE sera vigilante à la redéfinition par la nouvelle Région des têtes de réseau dont fait partie HNNE trop souvent oubliés dans les documents.

P374 : tourisme.

Je cite : « elle dispose enfin d'un important potentiel de développement [...] le tourisme d'affaire et le tourisme industriel ».

Il manque entre autre, le tourisme de nature, très sous exploité, tout particulièrement dans l'estuaire de la Seine sur la côte du Calvados, et quantité d'autres sites naturels très attractifs notamment pour les anglais et les parisiens qui viennent visiter notre région.

MADAME MARIE-CHRISTINE PORCHY
par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations
de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales

Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce qui concerne le projet d'avis concernant le budget primitif, l'UNAPL de Normandie, c'est-à-dire l'Union nationale des associations des professions libérales de Normandie votera l'avis et le budget qui nous sont soumis.

Je tiens également à préciser que nous soutenons la position prise en ce qui concerne le transfert de compétences pour les TET, ceci semblant absolument indispensable à l'attractivité et au développement économique de notre région, sans attendre plus longtemps.

Et en ce qui concerne la décision prise par la Région concernant le financement des lycées privés, cela est conforme au Code de l'éducation. Le fait de voter pour des lycées privés ne constitue pas un acte anti laïcité.

Je rappelle que cela a également l'intérêt et présente l'énorme avantage de permettre à des étudiants d'obtenir une formation internationale sans que celle-ci soit nécessairement élitiste, de pouvoir avoir accès à des classes bi-langues, je rappelle que ce sujet a été évoqué au CESER il y a peu de temps, puisque le Rectorat avait pris la décision de supprimer des classes, ce qui constitue un handicap fondamental pour nos jeunes étudiants.

MONSIEUR NICOLAS BENIES
au titre de la FSU de Basse-Normandie

Je voulais intervenir sur un sujet assez particulier qui est l'Agence de Développement de Normandie, l'ADN, et la conditionnalité des aides.

Nous avons, avec une association qui existe et qui réunit l'ensemble des organisations syndicales représentées dans ce CESER, rencontré Mme GAUGAIN. Il y a eu tout un débat autour de ce que l'on peut appeler aujourd'hui l'éco-conditionnalité des aides.

Cette éco-conditionnalité des aides, nous trouvons qu'elle est mal traitée dans le cadre de l'avis, parce qu'elle pose une question d'orientation, qui est une orientation à la fois de l'investissement du futur, d'avenir dans le cadre justement de cette Agence de développement.

Nous pensons que les organisations syndicales de manière générale devraient être concertées, de manière à ce que l'on puisse justement dégager un certain nombre de conditions de ces aides qui permettent d'avoir une idée de l'orientation générale du développement dans la région.

De notre côté, nous défendons cette idée au niveau de la Basse-Normandie depuis longtemps. Nous aimerions qu'au niveau Normandie, il y ait cette concertation, parce qu'elle nous semble absolument fondamentale quand on veut parler du développement de la région.